

EXTRAIT du REGISTRE

COMMUNE

des DECISIONS du MAIRE

de

---

GAILLARD

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

Code Postal : 74240

---

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

OBJET

VU le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2122-1 et R2122-8;

N° 2022.89

Attribution du  
marché de  
services relatif à  
la création de la  
nouvelle identité  
visuelle de la ville

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-213 du 16 septembre 2021 alinéa 4 donnant délégation au Maire de prendre dans la limite de 500 000 euros HT toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

VU le choix de la procédure permettant de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes;

**CONSIDERANT** l'analyse effectuée par le responsable du service communication, action culturelle, sports et vie associative ;

**CONSIDERANT** que l'offre remise par la société KALISTENE répond aux attentes de la commune tant au niveau technique qu'au niveau financier ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – D'ATTRIBUER le marché relatif à la création d'une identité visuelle à la société KALISTENE pour un montant forfaitaire de 10 020,00€HT.

**ARTICLE 2** – DE SIGNER lui-même ou son représentant les pièces du marché correspondant ;

**ARTICLE 3** – DIT que les crédits sont prévus à cet effet ;

**ARTICLE 4** - Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Gaillard, le 19 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Paul BOSLAND



Accusé de réception en préfecture  
074-217401330-20220719-2022\_89-AR  
Date de télétransmission : 19/07/2022  
Date de réception préfecture : 19/07/2022

Décision devenue  
exécutoire compte tenu :  
de sa réception en Sous-  
Préfecture le :  
19/07/2022  
de sa mise en ligne le :  
20/07/2022  
de sa notification le :